

# FICHE D'INSCRIPTION

**• ETAT CIVIL**

**A remettre impérativement  
à l'A.L.S.H pour  
le 3 avril 2010 (12h)  
au plus tard**

Nom- du représentant légal :

Prénom :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Téléphone personnel :

Téléphone portable :

N° Téléphone Travail :

N° CAF de la Mayenne\* :

ou N° M.S.A :

ou inscription CAF en cours :

Employé communal :  oui  non

ou non allocataire :

\* Sont considérés allocataires CAF, les familles qui dépendent du régime général (hors SNCF, RATP et EDF).

## ACCUEIL DE LOISIRS - Vacances d'Avril 2010

**• ENFANT(S)**

**dates : du 12/04/10 au 23/04/10**

Nom	Prénom	Date de Naissance		L12	M13	M14	J15	V16	L19	M20	M21	J22	V23	
			Matin *											
			Repas *											
			Après-midi *											
			Matin *											
			Repas *											
			Après-midi *											
			Matin *											
			Repas *											
			Après-midi *											

\* Mettre une croix dans chaque case correspondant à votre choix

Pour les 7/9 ans : Participation au Stage Pêche :  oui  non  
 Participation au Stage Nature Découverte :  oui  non

**La présence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs doit obligatoirement être précédée de son inscription.**

- D'autre part, il arrive que certains enfants soient inscrits aux activités du A.L.S.H ou des camps et finalement ne soient pas présents.

- Pour limiter ce genre d'incident, l'article 8 du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs précise qu'il sera facturé pour chacun des enfants inscrits, le tarif « activité » correspondant aux modalités d'inscription.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'absence justifiée pour maladie (dans ce cas, certificat médical à fournir).

Toute absence justifiée 48 heures avant (ex : le lundi pour le mercredi), par courrier ou par téléphone auprès de la **Directrice** de l'Accueil de Loisirs, ne sera pas facturée.

- Pour les familles qui n'auraient pas inscrit leurs enfants dans le délai imparti (article 2 du présent règlement intérieur), il sera facturé une pénalité de 0,50 € par demi-journée réellement fréquentée.

Cette pénalité pourrait ne pas être appliquée en cas de circonstances exceptionnelles liées à la situation familiale (décès ...) ou professionnelle des parents sur présentation d'un justificatif.

**Date :**

**Signature des Parents**